



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Aménager le territoire pour accompagner le changement de dimension d'Aytré

Aytré change d'échelle.

D'ici 2030, la ville passera d'environ **10 000 à plus de 13 000 habitants**, avec de nombreux projets de logements déjà identifiés.

Notre responsabilité est claire : **maîtriser ce développement** pour qu'il reste **équilibré, cohérent et au service du bien-être**, sans subir les décisions prises à d'autres échelons. Une grande partie des règles d'urbanisme est en effet décidée par le PLUI de l'Agglomération, (signé en 2019), non par la ville d'Aytré.

Maîtriser le développement immobilier

- Encadrer strictement les projets de construction à venir sur les dix prochaines années
- Refuser une densification subie ou déséquilibrée : sur le mandat précédent, nous avons réussi **à faire baisser d'un étage** les constructions sur les axes structurants. Nous continuerons !
- Veiller à **la diversité** des formes d'habitat (familles, seniors, jeunes actifs, étudiants)

- Inscrire chaque projet dans **une vision globale** de la ville, et non par juxtaposition d'opérations

L'objectif n'est pas de construire plus, mais de **construire juste**.

Replacer la commune au cœur des décisions

- Associer systématiquement les **élus communaux** aux **grands projets structurants** portés à l'échelle intercommunale (quartiers, équipements, dépôts, infrastructures)
- Défendre les intérêts d'Aytré dans les projets impactant directement son territoire
- Réaffirmer la **légitimité politique d'Aytré** dans la Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Aménager pour les usages du quotidien

- Sécuriser et organiser les **déplacements** dans une ville en croissance, **accélérer le renouvellement des voiries**
- Adapter les infrastructures aux flux de circulation, au bruit et aux nuisances
- Eviter les ruptures urbaines en reliant les quartiers existants et futurs
- Faire de l'espace public un levier de **bien-vivre ensemble**

Construire avec les habitants

- Imposer aux promoteurs l'**association des riverains** en amont des projets
- Garantir une **information claire et accessible** sur les opérations à venir
- Favoriser la **concertation** comme outil de qualité urbaine et d'acceptabilité

Zoom sur... La halle de marché, faire battre le cœur d'Aytré

Le projet de **halle de marché** est au cœur du renouvellement urbain de la cité, de la recherche de centralité et de lien social qu'Aytré mérite.

Ce n'est pas un projet isolé, mais la pièce maîtresse d'**un ensemble cohérent** ; pas un équipement de plus mais un **lieu de rencontres** et de convivialité.

Un lieu pour faire ses courses, bien sûr, mais aussi pour se croiser, discuter, manger ou partager un café, faire vivre le commerce local et le **lien social**.

Un lieu simple, **chaleureux**, ouvert.

Le mandat précédent a permis d'étudier sa faisabilité, d'abord par une vaste étude de la CCI que vous pouvez retrouver dans son intégralité [en suivant ce lien](#), puis à travers [les premières esquisses](#) par un cabinet d'architecture mandaté. Ces esquisses ont d'ailleurs été présentées en réunion publique le 2 février dernier.

Nous sommes plus que jamais convaincus de l'utilité de cet espace.

Des halles gourmandes et locales pour se retrouver et, ensemble, **faire battre le cœur d'Aytré !**

Zoom sur... Le projet d'Hôpital de territoire

Une ville qui grandit doit pouvoir garantir à ses habitants **l'accès à des soins de proximité de qualité**. Le projet de **nouvel hôpital de territoire La Rochelle-Ré-Aunis** est aujourd'hui l'un des **défis d'aménagement les plus structurants pour Aytré et toute l'agglomération** — tant sur le plan sanitaire que territorial, économique et social. Voir le lien : [Aytré+1](#)

Pourquoi un nouvel hôpital ?

L'hôpital actuel situé à La Rochelle est **contraint par son site historique** et ne permet plus d'absorber la croissance démographique ni de construire (ou proposer) une offre de soin adaptée aux besoins futurs des citoyens de l'agglomération et du

département. Le projet vise à consolider une **offre hospitalière moderne, complète et évolutive**, capable d'accueillir des spécialités nouvelles, des services complémentaires et de répondre à l'évolution des besoins de santé, notamment avec le vieillissement de la population. [Les Retais.fr](http://LesRetais.fr) - [info Île de Ré](#)

Un débat humain et territorial, pas seulement technique

Le choix du site d'implantation est aujourd'hui **au cœur d'un débat fort** :

Le site de DBMA (Cottes Mailles, Aytré) est celui retenu par le Conseil de surveillance des Hôpitaux La Rochelle-Ré-Aunis, notamment pour des raisons de disponibilité foncière immédiate et de proximité des réseaux.

! Mais ce choix **ne fait pas consensus** :

- il a été validé **sans majorité claire** au Conseil de surveillance ; [Aytré](#)
- il suscite de fortes réserves de la part des élus d'Aytré, d'une grande partie des maires voisins et d'associations locales ; [CAPRES-AUNIS](#). **15 Maires** de la CDA sur 28 se sont prononcés contre le site choisi !
- il se situe dans une zone **pavillonnaire**, avec des risques avérés de congestion, de nuisance et de pression sur le cadre de vie des riverains. [Aytré](#)
- il se situe à proximité immédiate de l'école La Courbe ainsi que du site industriel Alstom (24 hectares)

La position d'Aytré : une vision à long terme

La Ville d'Aytré défend depuis le **début du processus la localisation sur le site de Varaize** (zone de Belle-Aire), pour des raisons claires : [Aytré+1](#)

- **Capacité d'extension** supérieure (30-35 ha contre 12 ha à DBMA) ;
- Possibilité d'**associer des services, des spécialités et des infrastructures futures** dans un même périmètre ;
- Meilleur potentiel d'**accessibilité multimodale**, avec la création d'une halte TER raccordée au réseau ferroviaire, facilitant l'accès pour patients, visiteurs et personnels ;
- Réduction des impacts directs sur les zones résidentielles structurées.

Cette vision territoriale ne vise pas seulement un hôpital pour aujourd'hui, mais un **équipement structurant pour les décennies à venir**, capable d'accompagner

l'évolution démographique et sanitaire du territoire sans contraintes spatiales majeures. [Aytré+1](#)

Un combat politique, juridique et démocratique

Face au choix qui a été retenu, la Ville d'Aytré a pris des **initiatives fortes** pour défendre son positionnement :

- ♦ **Adoption à l'unanimité d'une motion en faveur du site de Varaize** par le Conseil municipal, soutenue par de nombreux maires voisins. [Aytré](#)
- ♦ **Recours auprès de la Ministre de la Santé et des Solidarités**, du Premier Ministre de l'époque, pour que le dossier soit revu à la lumière des enjeux territoriaux et des avis partagés. [Aytré](#)
- ♦ **Mobilisation juridique** confirmée par de récents articles de presse indiquant que le choix du site de DBMA est aujourd'hui contesté en justice, preuve que la discussion n'est pas close. [CAPRES-AUNIS](#)

Un enjeu majeur pour l'aménagement du territoire

Pour Aytré, le débat autour de l'hôpital ne se limite pas à une opposition entre deux lieux : il pose une question centrale :

Quelle vision de territoire voulons-nous pour les 30 prochaines années ?

Un aménagement **réactif et court terme**, ou une stratégie qui anticipe les besoins, renforce l'attractivité de l'agglomération et intègre pleinement le rôle fédérateur d'un grand équipement de santé ?

Ce débat illustre à quel point les **choix d'aménagement sont profondément politiques, humains et territoriaux**, et doivent être conduits dans la transparence, la concertation et le souci de l'intérêt général.

MOBILITES

Notre ville a besoin d'une mobilité plus fluide, plus verte et plus juste. L'enjeu ? Permettre à chaque Aytrésien de se déplacer facilement, sans dépendre systématiquement de la voiture.

Concrètement, cela signifie :

- Des trajets du quotidien simplifiés : écoles, commerces, équipements publics accessibles en moins de 15 minutes à pied, à vélo ou en transports.
- Des alternatives renforcées là où la distance reste un frein : navettes de proximité, services itinérants (aller vers), solutions de covoiturage adaptées.
- Une ville apaisée, où la sécurité et le bien-être priment, pour tous les modes de déplacement.

Parce que se déplacer librement, c'est vivre pleinement sa ville. Et c'est le cap que nous fixons pour les années à venir.

Nous souhaitons mettre en place un outil visant à développer et structurer les modes des déplacements doux **sans exclure les automobilistes** en mettant en place des stationnements, bornes de recharges ...

Aytré Ville Durable et Accessible

Diminuer notre impact carbone pour une ville durable

La lutte contre le réchauffement climatique passe par la démotorisation de nos courtes distances. Notre stratégie vise à transformer les habitudes des citoyens dépendants de la voiture pour atteindre l'objectif de réduction de CO2 tout en maximisant les avantages sociaux (moins de pollution, plus d'activité physique). La mixité fonctionnelle (travail, courses, santé) à proximité est le levier concret de cette transition.

- Pour favoriser l'intermodalité (Bus + Mobilité douce), étude et mise en place d'un Parking Relais à Aytré Sud (avec parking vélos) avec le concours de la CDA
- Pour pouvoir covoiturer sur des petits trajets plus facilement, création d'une Plateforme d'échange de déplacements (covoiturage, partage) sur Aytré
- Mise en œuvre du concept de la Ville du Quart d'Heure : Permettre à chaque Aytrésien d'accéder aux services essentiels (écoles, services publics, commerces) en moins de 15 minutes à pied ou à vélo, réduisant ainsi la dépendance aux énergies fossiles.

Se Déplacer dans la Ville en Mobilité Douce

Les mobilités douces sont le pilier de l'amélioration du cadre de vie et de l'inclusion. Pour être efficaces, les aménagements doivent être universellement accessibles et sécurisés.

- Sécurité et Accessibilité Universelle (Mobilité Inclusive) :
 - Aménagement de trottoirs et pistes cyclables en pente douce, adaptés à tous les usagers (piétons, vélos, poussettes, fauteuils roulants).
 - Installation de bancs et WC publics
 - Rénover nos trottoirs pour les rendre plus accessibles
- Plan de Déplacements Facilités :
 - Établir des cheminements piétons et vélos directs entre les points d'intérêt principaux (écoles, services, commerces)
 - Installation de panneaux de plan de ville avec indication de la situation.

- Développement de la Culture Vélo :
 - Amélioration des pistes cyclables et développement de nouveaux itinéraires, en collaboration avec le Comité départemental du cyclotourisme ou d'autres associations
 - Renforcement des actions de formation à la sécurité et à la pratique du vélo (cyclo-bus, Savoir Rouler à Vélo) avec les écoles et collèges; mais aussi l'ensemble de la population qui souhaite se former

Rapprocher les Quartiers

La ville d'Aytré est composée de plusieurs quartiers distincts : Centre Ville, Grand Large, La Courbe, Bongraine, Fief des Galères, Bel Aire. Notre programme vise à résoudre les problèmes urbains de congestion, d'inégalités sociales et d'isolement en tissant des liens concrets entre ces zones. Le rapprochement n'est pas seulement physique, il est aussi social et démocratique.